



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nuisibles

Question écrite n° 591

Texte de la question

M. Henri de Gastines expose à M. le ministre de l'environnement que son attention vient d'être appelée par les propriétaires d'étangs de la Mayenne sur les dégâts considérables qui sont provoqués par les oiseaux piscivores qui prolifèrent au bord des plans d'eau. Selon des évaluations très sérieuses, les pertes subies par les pisciculteurs dans certains étangs sont telles qu'il ne subsiste plus aucune population piscicole. Il lui signale que, dans certaines régions de France, des mesures ont été prises afin de réguler cette prolifération d'oiseaux piscivores et d'en contenir les effets catastrophiques. En conséquence, il lui demande si des mesures significatives peuvent être envisagées en urgence dans le département de la Mayenne, afin de limiter la population de certaines espèces d'oiseaux qui mettent en péril les activités piscicoles et si, par ailleurs, il n'estime pas nécessaire de faire réexaminer au plus tôt les dispositions européennes à ce sujet.

Texte de la réponse

Par arrêté du 2 novembre 1992 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées sur le territoire national, le cormoran *Phalacrocorax carbo sinensis* a été ajouté à la liste des oiseaux dont la destruction est possible sur autorisation du ministre de l'environnement. Des instructions ont été diffusées les 5 et 6 novembre 1992 pour préciser les conditions dans lesquelles doivent être présentées les demandes d'autorisation de limitation des populations de cormorans et les conditions d'octroi des autorisations. Il appartient donc aux pisciculteurs en étangs qui subissent des dégâts du fait de la prolifération de cormorans sans que la mise en œuvre d'une méthode d'effarouchement n'ait permis de les limiter, de présenter au ministre de l'environnement des demandes d'autorisation de tir de ces oiseaux par l'intermédiaire de comités départementaux de suivi de ces opérations mis en place à cet effet par les préfets.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 591

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1291

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1731